

Petit-déjeuner presse
Résidence de S.E. M. le Ministre d'Etat
Mardi 29 janvier 2019

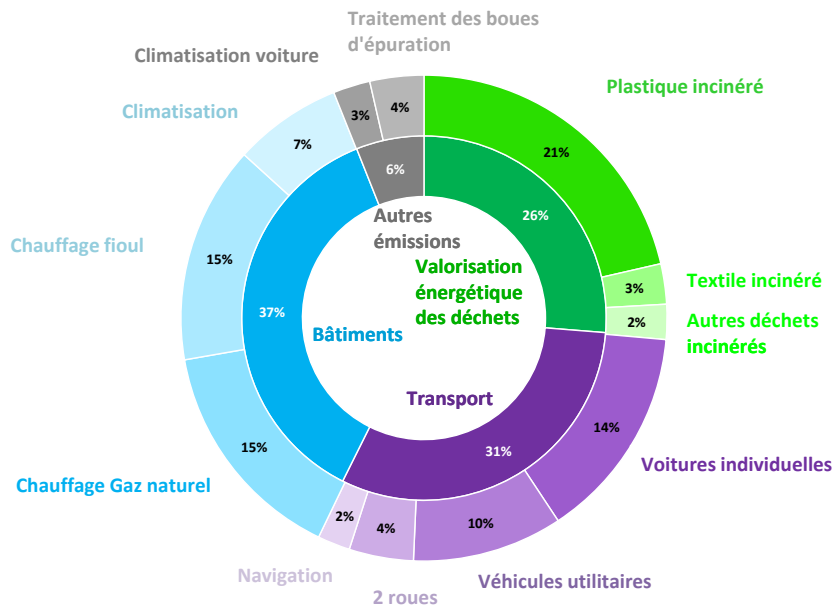
La transition énergétique en Principauté

La Mission pour la Transition Energétique (MTE) est un facilitateur et un accélérateur de la transition.

Son rôle : agir avec l'ensemble des acteurs publics et privés de la Principauté comme partenaire technique, financier ou relais de leurs actions, afin de nourrir et amplifier la dynamique.

Son objectif : accomplir l'objectif, fixé par S.A.S. le Prince Albert II, d'une Principauté neutre en carbone dès 2050, pour laisser à nos enfants une planète viable.

Ses leviers : fédérer les énergies et les savoir-faire, pour le bien de la communauté monégasque, pour son confort de vie, son dynamisme économique, sa santé.



Répartition des émissions GES en 2016

Direction de la Communication

10, Quai Antoine 1er - BP 458
Tel : (+377) 98 98 22 22
Fax : (+377) 98 98 22 15
presse@gouv.mc
www.gouv.mc

Zoom sur les sources d'émissions en Principauté, Source Inventaire CNUCC 2016

Pour mémoire, les déchets, la mobilité et l'énergie de nos bâtiments constituent à part quasi égale les 3 sources majeures d'émission. Mais saviez-vous que :

- Les plastiques incinérés représentent la première source d'émission de GES ?
- Les voitures individuelles représentent près de la moitié des émissions liées aux transports ?
- Le fioul chauffe encore une cinquantaine de nos bâtiments ?

Le Gouvernement Princier est mobilisé sur ces sujets.

UNE TRANSITION BIEN AMORCEE

Des projets concrets ont été lancés par le Gouvernement pour réduire les émissions de GES des 3 secteurs majoritairement émetteurs et consommer une énergie d'origine renouvelable.

Quelques focus pour l'illustrer :

I. Un dispositif exceptionnel en faveur de l'électromobilité

Dans le secteur de l'électromobilité, le Gouvernement Princier mène une politique incitative.

- Depuis 1994, le Gouvernement octroie une prime à l'achat
- Les véhicules électriques bénéficient également de la recharge gratuite dans les parkings publics, d'un prix avantageux sur l'abonnement de stationnement ainsi que de la gratuité de l'estampille annuelle d'immatriculation.

En 2017, le nombre de **véhicules électriques** du parc monégasque s'élevait à **1 603** (785 véhicules électriques et 818 véhicules hybrides et hybrides rechargeables), soit 3,59 % du parc de véhicule globale. En 2018, l'achat de près de 400 véhicules hybrides ou électriques a été subventionné par le Gouvernement.

Environ **560 points de charge** ouverts au public ont déjà été installés à Monaco dans les parkings publics, tous gratuits, auxquels s'ajoutent 15 points de recharge rapide sur la voirie. La Principauté dispose également d'un service d'autopartage 100 % électrique lancé en 2014 : Mobe.e.

En **2019**, la dernière version du dispositif fixe le montant de la subvention des véhicules électriques à **30 % du prix d'achat TTC** plafonné à 10 000€ pour les voitures, 400€ pour les vélos électriques.

L'électromobilité, ce sont des bénéfices majeurs en matière de qualité de l'air et de nuisance sonore.

II. Réduire nos déchets plastiques, une volonté politique clairement exprimée

Le tri des déchets doit s'amplifier grâce à un dispositif complet et renforcé depuis 2018 :

- de la réglementation (obligation d'avoir des locaux et mise aux normes des locaux existants)
- au dispositif d'accompagnement (collecte digitale, déploiement de dispositifs de pesée statique et dynamique, simplification des consignes de tri, gratuité des bacs de tri,...)
- aux campagnes de communication menées par les nouveaux Ambassadeurs du tri de la SMA.

Réduire nos déchets à la source est un impératif. Parmi eux, les **plastiques** concentrent nos efforts : ils représentent 11% des tonnages mais **80% des GES issus de leur incinération**. Ils sont aussi responsables de 75% de la pollution des océans sous forme de micro-particules.

Depuis le 1^{er} juin 2016, la distribution et la vente des sacs de caisse à usage unique en plastique sont interdites en Principauté.

En 2019, les pailles et mélangeurs en plastiques sont interdites dès le 1^{er} janvier. Au **1^{er} janvier 2020, les couverts en plastique seront à leur tour interdits**. La Direction de l'Environnement mobilise, dans ce cadre, commerçants et restaurateurs. Avec la MTE, elle organisera, en mars, les "Rencontres restaurateurs, commerces engagés et usagers engagés", afin de promouvoir de nouvelles solutions.

Moins de plastiques achetés signifient moins de plastiques incinérés. Ce sont des bénéfices immédiats en matière d'émissions de GES et de qualité de l'air en Principauté, ainsi qu'une source de pollution en moins en mer.

III. Des bâtiments toujours plus sobres en énergie

La nouvelle réglementation énergétique (juillet 2018) propose notamment :

- la fin du fioul en 2022
- un label de performance énergétique spécifique à Monaco (OTIMU)
- l'obligation de réaliser des audits de chaque bâtiment d'ici 2022.

En parallèle à cette réglementation, le lancement des "Bâtiment Durable Méditerranéen de Monaco" (BD2M), le 23 octobre dernier, vise à accompagner les acteurs du bâtiment en favorisant l'échange de bonnes pratiques entre acteurs.

En 2019, nous amplifions la mise en place des outils de l'efficacité énergétique : La MTE et la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité accompagnent le lancement des audits énergétiques (subventionnés à hauteur de 75% pour les audits démarrant en 2019). A noter : une rencontre explicative avec les Syndics se tiendra, dans ce cadre, le 7 février prochain.
2019, c'est également le lancement des chantiers de bâtiments publics exemplaires : Rénovation de l'Herculis et lancement de la Construction bois de Carmelha.
Le 12 février se tiendra le 1^{er} atelier BD2M. Il aura pour objectif de définir, collectivement, le référentiel monégasque.

Des bâtiments plus efficaces d'un point de vue énergétique signifient moins d'émissions de GES dues au fioul ou au gaz, et des bénéfices en matière de qualité de l'air.

IV. Développer nos énergies renouvelables, soleil et mer

Solaire : s'appuyer sur un dispositif complet (Cadastre solaire, subventions de l'Etat, réglementation énergétique,...) pour atteindre 5% à 10% de la consommation de Monaco.

Boucles thalassothermiques : il s'agit de capitaliser sur un savoir-faire monégasque (1 boucle en activité à Fontvieille ; 80 pompes à chaleur sur eau de mer en Principauté).

2019 signe l'aboutissement de projets solaires ambitieux et l'accélération des projets de boucles :

- 2 centrales solaires sont en voie d'installation sur les toits du Grimaldi Forum et du Monte-Carlo Bay
- les chantiers de 2 nouveaux réseaux thalassothermiques s'organisent : Condamine et Larvotto.

2019, c'est également la poursuite des investissements de la Société M.E.R, réalisés sur des centrales électriques ENR hors de Monaco, pour aller vers un approvisionnement électrique 100% ENR.

Favoriser les énergies renouvelables, c'est réduire nos GES et augmenter la qualité de l'air.

Les interdictions, depuis l'été 2018, de l'utilisation du fioul lourd pour les bateaux de croisière, et en 2022, du fioul dans les bâtiments anciens, vont dans le sens de cette politique volontaire en matière de qualité de l'air. Pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises, le public peut quotidiennement prendre connaissance d'indices de la qualité de l'air en temps réel (www.gouv.mc).

En 2019, de nouveaux capteurs environnement seront déployés (air, bruit, météorologie,...). La Direction de l'Environnement et la Direction de l'Aménagement Urbain feront très prochainement des annonces en ce sens.

UNE MOBILISATION COLLECTIVE NECESSAIRE

L'atteinte de nos objectifs carbone n'est envisageable qu'avec la mobilisation et la contribution de l'ensemble de la communauté monégasque. La MTE coordonne et anime la démarche. Elle mobilise les acteurs, tant privés que publics, avec le Pacte National. En ce sens, elle est facilitatrice de la transition énergétique.

Aujourd'hui le Pacte National, ce sont près de 600 engagés, soit plus de 500 particuliers et près de 100 entreprises. Derniers signataires : la Société des Bains de Mer, le 25 janvier et le Théâtre Princesse Grace, ce 29 janvier. Il nous faut aller plus loin encore...

Les prochaines initiatives de la MTE :

- En direction des plus jeunes :
Ateliers dédiés à la transition énergétique au printemps 2019, dans les classes de 7^{ème} et 6^{ème}, en partenariat avec la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.
- En direction des résidents et pendulaires :
 - Des rencontres par quartier, dès le printemps 2019, avec nos partenaires (Services du DEEU, SMA, SMEG, Stars'n'Bars, Musée océanographique, Mairie, etc.).
 - Des rencontres avec le public à l'occasion d'évènements : Théâtre Princesse Grace, le 15 janvier dernier, Services communaux en janvier et février, Monaco Ocean Week en mars, ...
- En direction des entreprises :
 - Rencontres avec les adhérents du Monaco Economic Board, en juillet dernier, avec le Club des Résidents Etrangers de Monaco en octobre, avec le Club Rotary Monaco et la Jeune Chambre Economique en novembre, avec le Groupement des femmes entrepreneurs, en février prochain...
 - Atelier thématique : tri des déchets avec le Secteur de l'Hôtellerie, en mars prochain.

Pour renforcer cette dynamique, nous vous donnons rendez-vous :

Le jeudi 29 mars prochain, pour la Conférence annuelle de la Transition Energétique.

Et chaque trimestre, la MTE organisera avec la presse les "Rencontres de la Transition Energétique", pour faire le point sur les avancés et les actions des acteurs privés et publics.

A chaque rencontre seront mis en avant les acteurs engagés et les actions réalisées.

Toutes les infos : <https://transition-energetique.gouv.mc>